

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département soutient des actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et rencontrant des difficultés pour rentrer dans la vie active. Dans une démarche d'accès durable à l'autonomie des jeunes, le Département soutiendra les projets contribuant à la construction d'une offre d'insertion renouvelée.

Par le financement d'actions ponctuelles et complémentaires à l'offre de service des porteurs de projets, le Département souhaite concentrer l'effort sur l'accompagnement proposé aux jeunes, qu'il soit collectif et/ou individuel, autour des axes suivants :

- Soutenir les étapes préalables au parcours d'insertion, visant à remobiliser les jeunes et à lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle, via un accompagnement favorisant :
 - la réassurance et les savoirs-être,
 - l'accès et l'usage du numérique,
 - le soutien à la mobilité par l'accompagnement individuel ou collectif,
 - la conciliation de la vie familiale et professionnelle des jeunes parents,
 - les actions contribuant à favoriser l'accès aux droits et à la lutte contre le non-recours aux droits et aux services (dispositifs sociaux, aides sociales et accompagnement social de droit commun).
- Rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise et recentrer l'emploi comme vecteur d'insertion.
- Valoriser la réciprocité et la citoyenneté, par le soutien aux actions favorisant l'engagement et la participation des jeunes en insertion (démarche participative, bénévolat,..).

Le Département portera une attention particulière aux actions et expérimentations :

- Présentant un **caractère innovant**,
- Proposant **l'implication effective des jeunes** à la mise en œuvre de l'action proposée (diagnostic, construction du projet, réalisation de l'action, etc.),
- Complémentaires aux dispositifs de droit commun, et favorisant l'accès aux droits et aux services des publics jeunes en insertion,
- **Co-financées.**
- **Portées par des structures ayant une connaissance :**
 - **du public**, de ses problématiques, des processus d'accompagnement et de suivi des jeunes en difficulté d'insertion,
 - **du tissu partenarial et proposant une mise en réseau** avec les autres acteurs, afin de favoriser les diagnostics partagés autour des besoins liés à la jeunesse sur les territoires, de mieux évaluer les besoins et d'ajuster les actions,
 - **s'appuyant sur les diagnostics et orientations des Contrats Territoriaux Jeunesse** ayant pu être menés sur les territoires Départementaux.

NB : Possibilité de répondre sur tout ou partie des axes développés, mais uniquement en direction des jeunes en insertion âgés de 16 à 25 ans.

Les dossiers seront étudiés lors de deux phases d'instruction. Calendrier de transmission des dossiers :

- jusqu'au **30 mars 2020** (passage en commission permanente le 29 mai 2020).
- jusqu'au **15 septembre 2020** (passage en commission permanente le 20 novembre 2020).

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

**Service Action Sociale de Polyvalence
Direction des Solidarités / Département de l'Isère
Mail : www.isere.fr/contact - Tel : 04 76 00 38 38**